

## ZONE : A-1

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

		USAGES PERMIS					
	<b>H: HABITON</b>						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	<b>C : COMMERCE</b>						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11: Commerces liés à la restauration						
	C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13: Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2: Parcs et espaces verts						
	R3: Récréatif extérieur						
	<b>I : INDUSTRIE</b>						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
I3 : Industriel d'extraction	• <sup>(1)</sup>						
I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
<b>P : PUBLIC</b>							
P1 : Éducation et services sociaux							
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
<b>A : AGRICOLE</b>							
A1 : Agriculture et activité agricole	• <sup>(2)</sup>						
A2 : Commerce et industrie légère agricole	• <sup>(3)</sup>						
A3 : Activité agrotouristique	•						
	<b>MARGES</b>						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)						
	Latérale minimale (m)	5					
	Latérale minimale côté opposé (m)	5					
	Arrière minimale (m)	10					
	<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
<b>RAPPORTS</b>							
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
<b>NOTES</b>						<b>Amendements</b>	
(1) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole						No. Règl.	Date
(2) À l'exception de la culture et la production de cannabis						606-2020	15-09-2020
(3) Tous les usages à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers							

## ZONE : A-2

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

		USAGES PERMIS					
	<b>H: HABITATION</b>						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	<b>C : COMMERCE</b>						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11: Commerces liés à la restauration						
	C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13: Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2: Parcs et espaces verts						
	R3: Récréatif extérieur						
	<b>I : INDUSTRIE</b>						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction	• <sup>(1)</sup>					
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
<b>P : PUBLIC</b>							
P1 :Éducation et services sociaux							
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
<b>A : AGRICOLE</b>							
A1 : Agriculture et activité agricole	•						
A2 : Commerce et industrie légère agricole	• <sup>(2)</sup>						
A3 : Activité agrotouristique	•						
	<b>MARGES</b>						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)						
	Latérale minimale (m)	5					
	Latérale minimale côté opposé (m)	5					
	Arrière minimale (m)	10					
	<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
<b>RAPPORTS</b>							
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
<b>NOTES</b>							
(1) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole						No. Règl.	Date
(2) Tous les usages, à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers						606-2020	15-09-2020

## ZONE : A-3

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES							
<b>USAGES PERMIS</b>	<b>H: HABITATION</b>						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	<b>C : COMMERCE</b>						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11 : Commerces liés à la restauration						
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2 : Parcs et espaces verts						
	R3 : Récréatif extérieur						
	<b>I : INDUSTRIE</b>						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction	• <sup>(1)</sup>					
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	<b>P : PUBLIC</b>						
P1 : Éducation et services sociaux							
P2 : Administration publique	• <sup>(2)</sup>						
P3 : Utilité publique							
<b>A : AGRICOLE</b>							
A1 : Agriculture et activité agricole	•						
A2 : Commerce et industrie légère agricole	• <sup>(3)</sup>						
A3 : Activité agrotouristique	•						
<b>NORMES SPÉCIFIQUES</b>	<b>MARGES</b>						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)						
	Latérale minimale (m)	5					
	Latérale minimale côté opposé (m)	5					
	Arrière minimale (m)	10					
	<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
	<b>RAPPORTS</b>						
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
<b>NOTES</b>						<b>Amendements</b>	
(1) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole						No. Règl.	Date
(2) Postes de transformation hydroélectrique seulement						606-2020	15-09-2020
(3) Tous les usages, à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers							

## ZONE : A-4

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

		USAGES PERMIS					
USAGES PERMIS	<b>H : HABITATION</b>						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	<b>C : COMMERCE</b>						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C11: Commerces liés à la restauration						
	C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens	•					
	C13: Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2: Parcs et espaces verts						
	R3: Récréatif extérieur						
	<b>I : INDUSTRIE</b>						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction	• <sup>(1)</sup>					
I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
<b>P : PUBLIC</b>							
P1 : Éducation et services sociaux							
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
<b>A : AGRICOLE</b>							
A1 : Agriculture et activité agricole	• <sup>(2)</sup>						
A2 : Commerce et industrie légère agricole	• <sup>(4)</sup>						
A3 : Activité agrotouristique	•						
NORMES SPÉCIFIQUES	<b>MARGES</b>						
	Avant minimale (m)	15 <sup>(3)</sup>					
	Avant maximale (m)						
	Latérale minimale (m)	5					
	Latérale minimale côté opposé (m)	5					
	Arrière minimale (m)	10					
	<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
	<b>RAPPORTS</b>						
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
<b>NOTES</b>						<b>Amendements</b>	
(1) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole ; (2) À l'exception de la culture et la production du cannabis ; (3) Les propriétés riveraines à la Rivière Noire, la marge avant minimale est de 7,5 m (4) Tous les usages à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers						No. Règl.	Date
						606-2020	15-09-2020

## ZONE : A-5

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

USAGES PERMIS							
	<b>H : HABITATION</b>						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	<b>C : COMMERCE</b>						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11: Commerces liés à la restauration						
	C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13: Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2: Parcs et espaces verts						
	R3: Récréatif extérieur						
	<b>I : INDUSTRIE</b>						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd	• <sup>(1)</sup>					
	I3 : Industriel d'extraction	• <sup>(2)</sup>					
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	<b>P : PUBLIC</b>						
P1 : Éducation et services sociaux							
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
<b>A : AGRICOLE</b>							
A1 : Agriculture et activité agricole	• <sup>(3)</sup>						
A2 : Commerce et industrie légère agricole	• <sup>(4)</sup>						
A3 : Activité agrotouristique							
<b>NORMES SPÉCIFIQUES</b>							
	<b>MARGES</b>						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)						
	Latérale minimale (m)	5					
	Latérale minimale côté opposé (m)	5					
	Arrière minimale (m)	10					
	<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
<b>RAPPORTS</b>							
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
<b>NOTES</b>						<b>Amendements</b>	
(1) Seulement l'usage « usinage de fer » et uniquement si cet usage existait avant l'entrée en vigueur du présent règlement						No. Régl.	Date
(2) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole						606-2020	15-09-2020
(3) À l'exception de la culture et la production du cannabis							
(4) Tous les usages, à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers							

## ZONE : A-6

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

USAGES PERMIS							
	<b>H : HABITATION</b>						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	<b>C : COMMERCE</b>						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11 : Commerces liés à la restauration						
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2 : Parcs et espaces verts						
	R3 : Récréatif extérieur						
	<b>I : INDUSTRIE</b>						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction	• <sup>(1)</sup>					
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	<b>P : PUBLIC</b>						
P1 : Éducation et services sociaux							
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
<b>A : AGRICOLE</b>							
A1 : Agriculture et activité agricole	• <sup>(2)</sup>						
A2 : Commerce et industrie légère agricole	• <sup>(3)</sup>						
A3 : Activité agrotouristique	•						
<b>NORMES SPÉCIFIQUES</b>							
	<b>MARGES</b>						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)						
	Latérale minimale (m)	5					
	Latérale minimale côté opposé (m)	5					
	Arrière minimale (m)	10					
	<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
	<b>RAPPORTS</b>						
	Bâtiment / terrain maximal (%)	20					
<b>NOTES</b>							
(1) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole							
(2) À l'exception de la culture et la production de cannabis							
(3) Tous les usages, à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers							
<b>Amendements</b>							
					No. Règl.	Date	
					606-2020	15-09-2020	

## ZONE : A-7

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

		USAGES PERMIS					
	<b>H : HABITATION</b>						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	<b>C : COMMERCE</b>						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11 : Commerces liés à la restauration						
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2 : Parcs et espaces verts						
	R3 : Récréatif extérieur						
	<b>I : INDUSTRIE</b>						
	I1 : Industriel léger						
I2 : Industriel moyen à lourd							
I3 : Industriel d'extraction	• <sup>(1)</sup>						
I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
<b>P : PUBLIC</b>							
P1 : Éducation et services sociaux							
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
<b>A : AGRICOLE</b>							
A1 : Agriculture et activité agricole	•						
A2 : Commerce et industrie légère agricole	• <sup>(2)</sup>						
A3 : Activité agrotouristique	•						
	<b>MARGES</b>						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)						
	Latérale minimale (m)	5					
	Latérale minimale côté opposé (m)	5					
	Arrière minimale (m)	10					
	<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
<b>RAPPORTS</b>							
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
<b>NOTES</b>							<b>Amendements</b>
(1) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole							No. Régl. Date
(2) Tous les usages, à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers							606-2020 15-09-2020

## ZONE : AF-1

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

USAGES PERMIS							
<b>H : HABITATION</b>							
H1 : Unifamiliale isolée		•					
H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)							
H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)							
H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
H5 : Maison mobile							
H6 : Maison de chambres et pensions							
H7 : Résidence privée d'hébergement							
<b>C : COMMERCE</b>							
C1 : Associable à la résidence		•					
C2 : Commerce de détail							
C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur							
C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
C5 : Professionnel et financier							
C6 : Personnel							
C7 : Artisanal							
C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger							
C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
C10 : Commerce d'hébergement							
C11: Commerces liés à la restauration							
C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
C13: Commerces au transport et à la construction							
C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
<b>R : RÉCRÉATIF</b>							
R1 : Récréatif intensif							
R2: Parcs et espaces verts							
R3: Récréatif extérieur		• (1)					
<b>I : INDUSTRIE</b>							
I1 : Industriel léger							
I2 : Industriel moyen à lourd							
I3 : Industriel d'extraction		• (2)					
I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
<b>P : PUBLIC</b>							
P1 : Éducation et services sociaux							
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
<b>A : AGRICOLE</b>							
A1 : Agriculture et activité agricole		• (3)					
A2 : Commerce et industrie légère agricole		• (4)					
A3 : Activité agrotouristique		•					
<b>NORMES SPÉCIFIQUES</b>							
<b>MARGES</b>							
Avant minimale (m)		15					
Avant maximale (m)							
Latérale minimale (m)		5					
Latérale minimale côté opposé (m)		5					
Arrière minimale (m)		10					
<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>							
Isolée		•					
Jumelée							
Contiguë							
<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>							
Nombre d'étages minimal		1					
Nombre d'étages maximal		2					
<b>RAPPORTS</b>							
Bâtiment / terrain maximal (%)		20					
<b>NOTES</b>						<b>Amendements</b>	
(1) L'usage « Centre d'équitation » seulement						No. Régl.	Date
(2) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole						606-2020	15-09-2020
(3) À l'exception de la culture et la production du cannabis							
(4) Exclusivement pour les terrains situés au nord du 5ème Rang et à l'Ouest du chemin Saint-Valérien; et dont l'usage existant est autre qu'agricole et non résidentiel							



## ZONE : AF-2

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

		USAGES PERMIS						
	<b>H: HABITATION</b>							
	H1 : Unifamiliale isolée	•						
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)							
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)							
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
	H5 : Maison mobile							
	H6 : Maison de chambres et pensions							
	H7 : Résidence privée d'hébergement							
	<b>C : COMMERCE</b>							
	C1 : Associable à la résidence	•						
	C2 : Commerce de détail							
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur							
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
	C5 : Professionnel et financier							
	C6 : Personnel							
	C7 : Artisanal							
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger							
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
	C10 : Commerce d'hébergement							
	C11: Commerces liés à la restauration							
	C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
	C13: Commerces au transport et à la construction							
	C14 : Commerces liés au produit du cannabis							
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>							
	R1 : Récréatif intensif							
	R2: Parcs et espaces verts							
	R3: Récréatif extérieur							
	<b>I : INDUSTRIE</b>							
	I1 : Industriel léger							
	I2 : Industriel moyen à lourd							
	I3 : Industriel d'extraction	• <sup>(1)</sup>						
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
	<b>P : PUBLIC</b>							
	P1 : Éducation et services sociaux							
	P2 : Administration publique							
	P3 : Utilité publique							
	<b>A : AGRICOLE</b>							
	A1 : Agriculture et activité agricole	• <sup>(2)</sup>						
	A2 : Commerce et industrie légère agricole	• <sup>(3)</sup>						
	A3 : Activité agrotouristique	•						
		<b>MARGES</b>						
		Avant minimale (m)	15					
		Avant maximale (m)						
		Latérale minimale (m)	5					
		Latérale minimale côté opposé (m)	5					
Arrière minimale (m)		10						
<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>								
Isolée		•						
Jumelée								
Contiguë								
<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>								
Nombre d'étages minimal		1						
Nombre d'étages maximal		2						
<b>RAPPORTS</b>								
Bâtiment / terrain maximal (%)		20						
<b>NOTES</b>						<b>Amendements</b>		
(1) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole						No. Règl.	Date	
(2) À l'exception de la culture et la production du cannabis						606-2020	15-09-2020	
(3) Tous les usages, à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers								

## ZONE : AF-3

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

		USAGES PERMIS						
	<b>H: HABITATION</b>							
	H1 : Unifamiliale isolée	•						
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)							
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)							
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
	H5 : Maison mobile							
	H6 : Maison de chambres et pensions							
	H7 : Résidence privée d'hébergement							
	<b>C : COMMERCE</b>							
	C1 : Associable à la résidence	•						
	C2 : Commerce de détail							
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur							
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
	C5 : Professionnel et financier							
	C6 : Personnel							
	C7 : Artisanal							
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger							
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
	C10 : Commerce d'hébergement							
	C11: Commerces liés à la restauration							
	C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
	C13: Commerces au transport et à la construction							
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>							
	R1 : Récréatif intensif							
	R2: Parcs et espaces verts							
	R3: Récréatif extérieur							
	<b>I : INDUSTRIE</b>							
	I1 : Industriel léger							
	I2 : Industriel moyen à lourd							
	I3 : Industriel d'extraction	• <sup>(1)</sup>						
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
	<b>P : PUBLIC</b>							
	P1 : Éducation et services sociaux							
	P2 : Administration publique							
	P3 : Utilité publique							
	<b>A : AGRICOLE</b>							
	A1 : Agriculture et activité agricole	• <sup>(2)</sup>						
	A2 : Commerce et industrie légère agricole	• <sup>(3)</sup>						
	A3 : Activité agrotouristique	•						
		<b>MARGES</b>						
		Avant minimale (m)	15					
		Avant maximale (m)						
		Latérale minimale (m)	5					
		Latérale minimale côté opposé (m)	5					
Arrière minimale (m)		10						
<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>								
Isolée		•						
Jumelée								
Contiguë								
<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>								
Nombre d'étages minimal		1						
Nombre d'étages maximal		2						
<b>RAPPORTS</b>								
Bâtiment / terrain maximal (%)		20						
<b>NOTES</b>						<b>Amendements</b>		
(1) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole						No. Régl.	Date	
(2) À l'exception de la culture et la production du cannabis						606-2020	15-09-2020	
(3) Tous les usages, à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers								

## ZONE : AF-4

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

	USAGES PERMIS					
	<b>H: HABITATION</b>					
	H1 : Unifamiliale isolée	•				
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)					
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)					
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)					
	H5 : Maison mobile					
	H6 : Maison de chambres et pensions					
	H7 : Résidence privée d'hébergement					
	<b>C : COMMERCE</b>					
	C1 : Associable à la résidence	•				
	C2 : Commerce de détail					
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur					
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros					
	C5 : Professionnel et financier					
	C6 : Personnel					
	C7 : Artisanal					
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger					
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement					
	C10 : Commerce d'hébergement					
	C11 : Commerces liés à la restauration					
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens					
	C13 : Commerces au transport et à la construction					
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis					
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>					
	R1 : Récréatif intensif					
	R2 : Parcs et espaces verts					
	R3 : Récréatif extérieur	• <sup>(1)</sup>				
	<b>I : INDUSTRIE</b>					
	I1 : Industriel léger					
	I2 : Industriel moyen à lourd					
	I3 : Industriel d'extraction	• <sup>(2)</sup>				
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis					
	<b>P : PUBLIC</b>					
P1 : Éducation et services sociaux						
P2 : Administration publique						
P3 : Utilité publique						
<b>A : AGRICOLE</b>						
A1 : Agriculture et activité agricole	• <sup>(4)</sup>					
A2 : Commerce et industrie légère agricole	• <sup>(3)</sup>					
A3 : Activité agrotouristique	•					
	<b>MARGES</b>					
	Avant minimale (m)	15				
	Avant maximale (m)					
	Latérale minimale (m)	5				
	Latérale minimale côté opposé (m)	5				
	Arrière minimale (m)	10				
	<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>					
	Isolée	•				
	Jumelée					
	Contiguë					
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>					
	Nombre d'étages minimal	1				
	Nombre d'étages maximal	2				
	<b>RAPPORTS</b>					
	Bâtiment / terrain maximal (%)	20				
<b>ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR / R.E.T.</b>						
<b>NOTES</b>					<b>Amendements</b>	
(1) L'usage « Centre d'équitation » seulement					No. Régl.	Date
(2) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole					606-2020	15-09-2020
(3) Tous les usages, à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers						
(4) À l'exception de la culture et la production de cannabis						

**ZONE : AFL-1**

**GRILLE DES USAGES ET DES NORMES**

		USAGES PERMIS					
	<b>H: HABITATION</b>						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	<b>C : COMMERCE</b>						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11: Commerces liés à la restauration						
	C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13: Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2: Parcs et espaces verts						
	R3: Récréatif extérieur						
	<b>I : INDUSTRIE</b>						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction	• <sup>(1)</sup>					
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	<b>P : PUBLIC</b>						
P1 : Education et services sociaux	• <sup>(2)</sup>						
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
<b>A : AGRICOLE</b>							
A1 : Agriculture et activité agricole	• <sup>(3)(5)</sup>						
A2 : Commerce et industrie légère agricole	• <sup>(4)</sup>						
A3 : Activité agrotouristique	•						
	<b>MARGES</b>						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)						
	Latérale minimale (m)	5					
	Latérale minimale côté opposé (m)	5					
	Arrière minimale (m)	10					
	<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
<b>RAPPORTS</b>							
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
<b>NOTES</b>						<b>Amendements</b>	
(1) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole						No. Régl.	Date
(2) L'usage « Cimetière » seulement						606-2020	15-09-2020
(3) Excluant: - Les anatidés (canards, oies...) et les gallinacés (poules, poulets, coqs, dindes, dindons...), lorsque le bâtiment ou enclos d'élevage abrite plus de 50 têtes de ces catégories d'animaux - Les animaux à fourrure - Les suidés (porcs, sanglier...)							
(4) Tous les usages, à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers							
(5) À L'exception de la culture et la production du cannabis							

**ZONE : AFL-2**

**GRILLE DES USAGES ET DES NORMES**

		USAGES PERMIS					
<b>USAGES PERMIS</b>	<b>H: HABITATION</b>						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	<b>C : COMMERCE</b>						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11: Commerces liés à la restauration						
	C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13: Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2: Parcs et espaces verts						
	R3: Récréatif extérieur						
	<b>I : INDUSTRIE</b>						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction	• <sup>(1)</sup>					
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	<b>P : PUBLIC</b>						
	P1 : Education et services sociaux						
	P2 : Administration publique						
P3 : Utilité publique							
<b>A : AGRICOLE</b>							
A1 : Agriculture et activité agricole	• <sup>(2)(4)</sup>						
A2 : Commerce et industrie légère agricole	• <sup>(3)</sup>						
A3 : Activité agrotouristique	•						
<b>NORMES SPÉCIFIQUES</b>	<b>MARGES</b>						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)						
	Latérale minimale (m)	5					
	Latérale minimale côté opposé (m)	5					
	Arrière minimale (m)	10					
	<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
	<b>RAPPORTS</b>						
	Bâtiment / terrain maximal (%)	20					
<b>NOTES</b>						<b>Amendements</b>	
(1) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole (2) Excluant: - Les anatidés (canards, oies...) et les gallinacés (poules, poulets, coqs, dindes, dindons...), lorsque le bâtiment ou enclos d'élevage abrite plus de 50 têtes de ces catégories d'animaux - Les animaux à fourrure - Les suidés (porcs, sanglier...) (3) Tous les usages, à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers (4) À L'exception de la culture et la production du cannabis						No. Régl.	Date
						606-2020	15-09-2020

**ZONE : AFL-3**

**GRILLE DES USAGES ET DES NORMES**

		USAGES PERMIS					
	<b>H: HABITATION</b>						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	<b>C : COMMERCE</b>						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11: Commerces liés à la restauration						
	C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13: Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2: Parcs et espaces verts	• <sup>(5)</sup>					
	R3: Récréatif extérieur						
	<b>I : INDUSTRIE</b>						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
I3 : Industriel d'extraction	• <sup>(1)</sup>						
I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
<b>P : PUBLIC</b>							
P1 : Education et services sociaux							
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
<b>A : AGRICOLE</b>							
A1 : Agriculture et activité agricole	• <sup>(2)(4)</sup>						
A2 : Commerce et industrie légère agricole	• <sup>(3)</sup>						
A3 : Activité agrotouristique	•						
	<b>MARGES</b>						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)						
	Latérale minimale (m)	5					
	Latérale minimale côté opposé (m)	5					
	Arrière minimale (m)	10					
	<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
	<b>RAPPORTS</b>						
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
<b>NOTES</b>						<b>Amendements</b>	
(1) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole (2) Excluant: - Les anatidés (canards, oies...) et les gallinacés (poules, poulets, coqs, dindes, dindons...), lorsque le bâtiment ou enclos d'élevage abrite plus de 50 têtes de ces catégories d'animaux - Les animaux à fourrure - Les suidés (porcs, sanglier...) (3) Tous les usages, à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers (4) À l'exception de la culture et la production du cannabis (5) Seulement l'usage "parc linéaire à caractère récréatif"						No. Régl.	Date
						622-2021	13-09-2021

**ZONE : AFL-4**

**GRILLE DES USAGES ET DES NORMES**

		USAGES PERMIS					
	<b>H: HABITATION</b>						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	<b>C : COMMERCE</b>						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11: Commerces liés à la restauration						
	C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13: Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2: Parcs et espaces verts						
	R3: Récréatif extérieur						
	<b>I : INDUSTRIE</b>						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
I3 : Industriel d'extraction	• <sup>(1)</sup>						
I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
<b>P : PUBLIC</b>							
P1 : Education et services sociaux							
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
<b>A : AGRICOLE</b>							
A1 : Agriculture et activité agricole	• <sup>(2)(4)</sup>						
A2 : Commerce et industrie légère agricole	• <sup>(3)</sup>						
A3 : Activité agrotouristique	•						
	<b>MARGES</b>						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)						
	Latérale minimale (m)	5					
	Latérale minimale côté opposé (m)	5					
	Arrière minimale (m)	10					
	<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
	<b>RAPPORTS</b>						
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
<b>NOTES</b>						<b>Amendements</b>	
(1) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole						No. Régl.      Date	
(2) Excluant: - Les anatidés (canards, oies...) et les gallinacés (poules, poulets, coqs, dindes, dindons...), lorsque le bâtiment ou enclos d'élevage abrite plus de 50 têtes de ces catégories d'animaux - Les animaux à fourrure - Les suidés (porcs, sanglier...)						622-2021      13-09-2021	
(3) Tous les usages, à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers							
(4) À L'exception de la culture et la production du cannabis							

## ZONE : AL-1

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

USAGES PERMIS							
	<b>H : HABITATION</b>						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	<b>C : COMMERCE</b>						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11 : Commerces liés à la restauration						
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2 : Parcs et espaces verts						
	R3 : Récréatif extérieur						
	<b>I : INDUSTRIE</b>						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction	• <sup>(1)</sup>					
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	<b>P : PUBLIC</b>						
P1 : Éducation et services sociaux							
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
<b>A : AGRICOLE</b>							
A1 : Agriculture et activité agricole	• <sup>(2)(4)</sup>						
A2 : Commerce et industrie légère agricole	• <sup>(3)</sup>						
A3 : Activité agrotouristique	•						
<b>NORMES SPÉCIFIQUES</b>							
	<b>MARGES</b>						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)						
	Latérale minimale (m)	5					
	Latérale minimale côté opposé (m)	5					
	Arrière minimale (m)	10					
	<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
<b>RAPPORTS</b>							
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
<b>NOTES</b>						<b>Amendements</b>	
(1) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole						No. Règl.	Date
(2) Excluant: - Les anatidés (canards, oies...) et les gallinacés (poules, poulets, coqs, dindes, dindons...), lorsque le bâtiment ou enclos d'élevage abrite plus de 50 têtes de ces catégories d'animaux - Les animaux à fourrure - Les suidés (porcs, sanglier...)						606-2020	15-09-2020
(3) Tous les usages, à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers							
(4) À l'exception de la culture et la production du cannabis							



## ZONE : AL-2

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

		USAGES PERMIS					
	<b>H : HABITATION</b>						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	<b>C : COMMERCE</b>						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11 : Commerces liés à la restauration						
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2 : Parcs et espaces verts						
	R3 : Récréatif extérieur						
	<b>I : INDUSTRIE</b>						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction	• <sup>(1)</sup>					
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	<b>P : PUBLIC</b>						
P1 : Éducation et services sociaux							
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
<b>A : AGRICOLE</b>							
A1 : Agriculture et activité agricole	• <sup>(2)(4)</sup>						
A2 : Commerce et industrie légère agricole	• <sup>(3)</sup>						
A3 : Activité agrotouristique	•						
	<b>MARGES</b>						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)						
	Latérale minimale (m)	5					
	Latérale minimale côté opposé (m)	5					
	Arrière minimale (m)	10					
	<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
<b>RAPPORTS</b>							
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
<b>NOTES</b>						<b>Amendements</b>	
(1) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole						No. Règl.	Date
(2) Excluant: - Les anatidés (canards, oies...) et les gallinacés (poules, poulets, coqs, dindes, dindons...), lorsque le bâtiment ou enclos d'élevage abrite plus de 50 têtes de ces catégories d'animaux - Les animaux à fourrure - Les suidés (porcs, sanglier...)						606-2020	15-09-2020
(3) Tous les usages, à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers							
(4) À l'exception de la culture et la production du cannabis							

## ZONE : AL-3

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H1 : Unifamiliale isolée		•				
H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)							
H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)							
H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
H5 : Maison mobile							
H6 : Maison de chambres et pensions							
H7 : Résidence privée d'hébergement							
C : COMMERCE							
C1 : Associable à la résidence		•					
C2 : Commerce de détail							
C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur							
C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
C5 : Professionnel et financier							
C6 : Personnel							
C7 : Artisanal							
C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger							
C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
C10 : Commerce d'hébergement							
C11: Commerces liés à la restauration							
C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
C13: Commerces liés au transport et à la construction							
C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
R : RÉCRÉATIF							
R1 : Récréatif intensif							
R2: Parcs et espaces verts							
R3: Récréatif extérieur							
I : INDUSTRIE							
I1 : Industriel léger							
I2 : Industriel moyen à lourd							
I3 : Industriel d'extraction		• <sup>(1)</sup>					
I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
P : PUBLIC							
P1 : Éducation et services sociaux							
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
A : AGRICOLE							
A1 : Agriculture et activité agricole		• <sup>(2)(4)</sup>					
A2 : Commerce et industrie légère agricole		• <sup>(3)</sup>					
A3 : Activité agrotouristique		•					
NORMES SPÉCIFIQUES	MARGES						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)						
	Latérale minimale (m)	5					
	Latérale minimale côté opposé (m)	5					
	Arrière minimale (m)	10					
	STRUCTURE DE BÂTIMENTS						
	Isolée		•				
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
RAPPORTS							
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
NOTES						Amendements	
(1) Seulement lorsque l'usage est complémentaire à un usage agricole (2) Excluant: - Les anatidés (canards, oies...) et les gallinacés (poules, poulets, coqs, dindes, dindons...), lorsque le bâtiment ou enclos d'élevage abrite plus de 50 têtes de ces catégories d'animaux - Les animaux à fourrure - Les suidés (porcs, sanglier...) (3) Tous les usages, à l'exception des ateliers de fabrication et de réparation d'équipements agricoles légers (4) À l'exception de la culture et la production du cannabis						No. Règl.	Date
						606-2020	15-09-2020

## ZONE : CO-1

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

	USAGES PERMIS							
	<b>H: HABITATION</b>							
	H1 : Unifamiliale isolée	•						
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)	•						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)	•						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
	H5 : Maison mobile							
	H6 : Maison de chambres et pensions							
	H7 : Résidence privée d'hébergement							
	<b>C : COMMERCE</b>							
	C1 : Associable à la résidence	•						
	C2 : Commerce de détail	•						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur	•						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
	C5 : Professionnel et financier	•						
	C6 : Personnel	• <sup>(1)</sup>						
	C7 : Artisanal	•						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger	•						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement	•						
	C10 : Commerce d'hébergement	•						
	C11: Commerces liés à la restauration	• <sup>(1)(2)</sup>						
	C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
	C13: Commerces liés au transport et à la construction	• <sup>(3)</sup>						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>							
	R1 : Récréatif intensif							
	R2: Parcs et espaces verts	•						
	R3: Récréatif extérieur							
	<b>I : INDUSTRIE</b>							
	I1 : Industriel léger	•						
	I2 : Industriel moyen à lourd							
	I3 : Industriel d'extraction							
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
	<b>P : PUBLIC</b>							
	P1 : Éducation et services sociaux	•						
	P2 : Administration publique							
	P3 : Utilité publique							
	<b>A : AGRICOLE</b>							
	A1 : Agriculture et activité agricole							
	A2 : Commerce et industrie légère agricole							
	A3 : Activité agrotouristique							
		<b>NORMES SPÉCIFIQUES</b>						
		<b>MARGES</b>						
		Avant minimale (m) <sup>(4)</sup>	15					
		Avant maximale (m) <sup>(4)</sup>	23					
		Latérale minimale (m)	2					
Latérale minimale côté opposé (m)		4						
Arrière minimale (m)		10						
<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>								
Isolée		•						
Jumelée								
Contiguë								
<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>								
Nombre d'étages minimal		1						
Nombre d'étages maximal		2						
<b>RAPPORTS</b>								
Plancher / terrain maximum (%)								
Bâtiment / terrain maximal (%)	20							
<b>NOTES</b>						<b>Amendements</b>		
(1) Tous les usages, à l'exception des établissements à caractère érotique, pornographique et/ou sexuel						No. Règl.	Date	
(2) Tous les usages, à l'exception de l'usage « bar ou débit de boisson » ou « brasserie et établissements licenciés »						606-2020	15-09-2020	
(3) Tous les usages, à l'exception de l'usage « Compagnie de transport terrestre »								
(4) Les dispositions de l'article 30 du présent règlement s'appliquent.								

## ZONE : CO-2

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

		USAGES PERMIS						
USAGES PERMIS	<b>H: HABITATION</b>							
	H1 : Unifamiliale isolée	•						
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)	•						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)	•						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)	•						
	H5 : Maison mobile							
	H6 : Maison de chambres et pensions							
	H7 : Résidence privée d'hébergement							
	<b>C : COMMERCE</b>							
	C1 : Associable à la résidence	•						
	C2 : Commerce de détail	•						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur	•						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
	C5 : Professionnel et financier	•						
	C6 : Personnel	• <sup>(1)</sup>						
	C7 : Artisanal	•						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger	•						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
	C10 : Commerce d'hébergement	•						
	C11: Commerces liés à la restauration	• <sup>(1)(2)</sup>						
	C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
	C13: Commerces liés au transport et à la construction	• <sup>(3)</sup>						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>							
	R1 : Récréatif intensif							
	R2: Parcs et espaces verts	•						
	R3: Récréatif extérieur							
	<b>I : INDUSTRIE</b>							
	I1 : Industriel léger	•						
	I2 : Industriel moyen à lourd							
	I3 : Industriel d'extraction							
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
	<b>P : PUBLIC</b>							
	P1 : Éducation et services sociaux	•						
	P2 : Administration publique							
	P3 : Utilité publique							
	<b>A : AGRICOLE</b>							
	A1 : Agriculture et activité agricole							
	A2 : Commerce et industrie légère agricole							
	A3 : Activité agrotouristique							
	NORMES SPÉCIFIQUES	<b>MARGES</b>						
		Avant minimale (m) <sup>(4)</sup>	15					
		Avant maximale (m) <sup>(4)</sup>	23					
		Latérale minimale (m)	2					
		Latérale minimale côté opposé (m)	4					
Arrière minimale (m)		10						
<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>								
Isolée		•						
Jumelée								
Contiguë								
<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>								
Nombre d'étages minimal		1						
Nombre d'étages maximal		2						
<b>RAPPORTS</b>								
Plancher / terrain maximum (%)								
Bâtiment / terrain maximal (%)	20							
<b>NOTES</b>						<b>Amendements</b>		
(1) Tous les usages, à l'exception des établissements à caractère érotique, pornographique et/ou sexuel (2) Tous les usages, à l'exception de l'usage « bar ou débit de boisson » ou « brasserie et établissements licenciés » (3) Tous les usages, à l'exception de l'usage « Compagnie de transport terrestre » (4) Les dispositions de l'article 30 du présent règlement s'appliquent.						No. Règl.	Date	
						606-2020	15-09-2020	

## ZONE : CO-3

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

USAGES PERMIS								
	<b>H: HABITATION</b>							
	H1 : Unifamiliale isolée	•						
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)	•						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)	•						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
	H5 : Maison mobile							
	H6 : Maison de chambres et pensions							
	H7 : Résidence privée d'hébergement							
	<b>C : COMMERCE</b>							
	C1 : Associable à la résidence	•						
	C2 : Commerce de détail	•						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur	•						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros	• <sup>(5)</sup>						
	C5 : Professionnel et financier	•						
	C6 : Personnel	• <sup>(1)</sup>						
	C7 : Artisanal	•						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger	•						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
	C10 : Commerce d'hébergement	•						
	C11 : Commerces liés à la restauration	• <sup>(1)(2)</sup>						
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction	• <sup>(3)</sup>						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>							
	R1 : Récréatif intensif							
	R2 : Parcs et espaces verts	•						
	R3 : Récréatif extérieur							
	<b>I : INDUSTRIE</b>							
	I1 : Industriel léger	•						
	I2 : Industriel moyen à lourd							
	I3 : Industriel d'extraction							
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
	<b>P : PUBLIC</b>							
	P1 : Éducation et services sociaux	•						
	P2 : Administration publique							
	P3 : Utilité publique							
	<b>A : AGRICOLE</b>							
	A1 : Agriculture et activité agricole							
	A2 : Commerce et industrie légère agricole							
	A3 : Activité agrotouristique							
	<b>NORMES SPÉCIFIQUES</b>							
		<b>MARGES</b>						
		Avant minimale (m) <sup>(4)</sup>	10					
		Avant maximale (m) <sup>(4)</sup>	23					
		Latérale minimale (m)	2					
Latérale minimale côté opposé (m)		4						
Arrière minimale (m)		10						
<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>								
Isolée		•						
Jumelée								
Contiguë								
<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>								
Nombre d'étages minimal		1						
Nombre d'étages maximal		2						
<b>RAPPORTS</b>								
Plancher / terrain maximum (%)								
Bâtiment / terrain maximal (%)	20							
<b>NOTES</b>						<b>Amendements</b>		
(1) Tous les usages, à l'exception des établissements à caractère érotique, pornographique et/ou sexuel						No. Règl.	Date	
(2) Tous les usages, à l'exception de l'usage « bar ou débit de boisson » ou « brasserie et établissements licenciés »						606-2020	15-09-2020	
(3) Tous les usages, à l'exception de l'usage « Compagnie de transport terrestre »								
(4) Les dispositions de l'article 30 du présent règlement s'appliquent.								
(5) Tous les usages, à l'exception des cours à rebus et ferrailles								

## ZONE : Cons-1

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

		GRILLE DES USAGES ET DES NORMES						
<b>USAGES PERMIS</b>	<b>H: HABITATION</b>							
	H1 : Unifamiliale isolée							
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)							
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)							
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
	H5 : Maison mobile							
	H6 : Maison de chambres et pensions							
	H7 : Résidence privée d'hébergement							
	<b>C : COMMERCE</b>							
	C1 : Associable à la résidence							
	C2 : Commerce de détail							
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur							
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
	C5 : Professionnel et financier							
	C6 : Personnel							
	C7 : Artisanal							
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger							
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
	C10 : Commerce d'hébergement							
	C11: Commerces liés à la restauration							
	C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
	C13: Commerces liés au transport et à la construction							
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>							
	R1 : Récréatif intensif							
	R2: Parcs et espaces verts		• <sup>(1)</sup>					
	R3: Récréatif extérieur							
	<b>I : INDUSTRIE</b>							
	I1 : Industriel léger							
	I2 : Industriel moyen à lourd							
	I3 : Industriel d'extraction							
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
	<b>P : PUBLIC</b>							
	P1 : Éducation et services sociaux							
	P2 : Administration publique							
	P3 : Utilité publique							
	<b>A : AGRICOLE</b>							
	A1 : Agriculture et activité agricole							
	A2 : Commerce et industrie légère agricole							
A3 : Activité agrotouristique								
<b>NORMES SPÉCIFIQUES</b>	<b>MARGES</b>							
	Avant minimale (m)							
	Avant maximale (m)							
	Latérale minimale (m)							
	Latérale minimale côté opposé (m)							
	Arrière minimale (m)							
	<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>							
	Isolée		•					
	Jumelée							
	Contiguë							
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>							
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
	<b>RAPPORTS</b>							
Bâtiment / terrain maximal (%)								
<b>NOTES</b>							<b>Amendements</b>	
(1) Seulement l'usage « espace vert naturel » sans équipement.							No. Régl.	Date
							60-2020	15-09-2020

## ZONE : Cons-2

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

		USAGES PERMIS					
	<b>H: HABITATION</b>						
	H1 : Unifamiliale isolée						
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	<b>C : COMMERCE</b>						
	C1 : Associable à la résidence						
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11 : Commerces liés à la restauration						
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2 : Parcs et espaces verts		• <sup>(1)</sup>				
	R3 : Récréatif extérieur						
	<b>I : INDUSTRIE</b>						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction						
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	<b>P : PUBLIC</b>						
P1 : Éducation et services sociaux							
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
<b>A : AGRICOLE</b>							
A1 : Agriculture et activité agricole							
A2 : Commerce et industrie légère agricole							
A3 : Activité agrotouristique							
	<b>MARGES</b>						
	Avant minimale (m)						
	Avant maximale (m)						
	Latérale minimale (m)						
	Latérale minimale côté opposé (m)						
	Arrière minimale (m)						
	<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>						
	Isolée		•				
	Jumelée						
	Contiguë						
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>						
	Nombre d'étages minimal						
	Nombre d'étages maximal						
<b>RAPPORTS</b>							
Bâtiment / terrain maximal (%)							
<b>NOTES</b>						<b>Amendements</b>	
(1) Seulement l'usage « espace vert naturel » sans équipement.						No. Régl.	Date
						60-2020	15-09-2020

## ZONE : ICL-1

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

USAGES PERMIS		H: HABITATION					
		H1 : Unifamiliale isolée					
H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)							
H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)							
H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
H5 : Maison mobile							
H6 : Maison de chambres et pensions							
H7 : Résidence privée d'hébergement							
USAGES PERMIS		C : COMMERCE					
		C1 : Associable à la résidence					
C2 : Commerce de détail							
C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur	•						
C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros	•						
C5 : Professionnel et financier							
C6 : Personnel							
C7 : Artisanal							
C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger							
C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement	•						
C10 : Commerce d'hébergement							
C11: Commerces liés à la restauration							
C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
C13: Commerces liés au transport et à la construction	•						
C14 : Commerces liés aux produits du cannabis	•						
USAGES PERMIS		R : RÉCRÉATIF					
		R1 : Récréatif intensif					
R2: Parcs et espaces verts							
R3: Récréatif extérieur							
USAGES PERMIS		I : INDUSTRIE					
		I1 : Industriel léger	•				
I2 : Industriel moyen à lourd	•						
I3 : Industriel d'extraction							
I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis	•						
USAGES PERMIS		P : PUBLIC					
		P1 : Éducation et services sociaux					
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
USAGES PERMIS		A : AGRICOLE					
		A1 : Agriculture et activité agricole					
A2 : Commerce et industrie légère agricole							
A3 : Activité agrotouristique							
NORMES SPÉCIFIQUES		MARGES					
		Avant minimale (m)	15				
Avant maximale (m)							
Latérale minimale (m)	5						
Latérale minimale côté opposé (m)	5						
Arrière minimale (m)	10						
NORMES SPÉCIFIQUES		STRUCTURE DE BÂTIMENTS					
		Isolée	•				
Jumelée							
Contiguë							
NORMES SPÉCIFIQUES		DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
		Nombre d'étages minimal	1				
Nombre d'étages maximal	2						
NORMES SPÉCIFIQUES		RAPPORTS					
		Bâtiment / terrain maximal (%)	(1)				
NORMES SPÉCIFIQUES		NOTES				Amendements	
		(1) La superficie brute totale des planchers des bâtiments (principal et accessoire) ne peut être supérieure à 40% de la superficie du terrain, jusqu'à concurrence de 2 000 m <sup>2</sup> .				No. Règl.	Date
				606-2020	15-09-2020		



## ZONE : ICL-2

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

USAGES PERMIS	H: HABITATION						
	H1 : Unifamiliale isolée						
H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)							
H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)							
H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
H5 : Maison mobile							
H6 : Maison de chambres et pensions							
H7 : Résidence privée d'hébergement							
C : COMMERCE							
C1 : Associable à la résidence							
C2 : Commerce de détail	•						
C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur	•						
C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros	•						
C5 : Professionnel et financier							
C6 : Personnel							
C7 : Artisanal							
C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger							
C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement	•						
C10 : Commerce d'hébergement							
C11 : Commerces liés à la restauration	•						
C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
C13 : Commerces liés au transport et à la construction	• <sup>(1)</sup>						
C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
R : RÉCRÉATIF							
R1 : Récréatif intensif							
R2 : Parcs et espaces verts							
R3 : Récréatif extérieur							
I : INDUSTRIE							
I1 : Industriel léger	•						
I2 : Industriel moyen à lourd							
I3 : Industriel d'extraction							
I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis	•						
P : PUBLIC							
P1 : Éducation et services sociaux							
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
A : AGRICOLE							
A1 : Agriculture et activité agricole							
A2 : Commerce et industrie légère agricole							
A3 : Activité agrotouristique							
NORMES SPÉCIFIQUES	MARGES						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)						
	Latérale minimale (m)	5					
	Latérale minimale côté opposé (m)	5					
	Arrière minimale (m)	10					
	STRUCTURE DE BÂTIMENTS						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
RAPPORTS							
Bâtiment / terrain maximal (%)	(2)						
NOTES						Amendements	
(1) Tous les usages, à l'exception de l'usage "Compagnie de transport terrestre"						No. Règl.	Date
(2) La superficie brute totale des planchers des bâtiments (principal et accessoire) ne peut être supérieure à 40% de la superficie du terrain, jusqu'à concurrence de 2 000 m <sup>2</sup> .						606-2020	15-09-2020
						616-2020	05-05-2021

## ZONE : IN-1

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

USAGES PERMIS		H: HABITATION					
		H1 : Unifamiliale isolée					
H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)							
H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)							
H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
H5 : Maison mobile							
H6 : Maison de chambres et pensions							
H7 : Résidence privée d'hébergement	•						
C: COMMERCE		C1 : Associable à la résidence					
		C2 : Commerce de détail					
C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur							
C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
C5 : Professionnel et financier	•						
C6 : Personnel	•						
C7 : Artisanal	•						
C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger							
C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
C10 : Commerce d'hébergement							
C11 : Commerces liés à la restauration	•						
C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
C13 : Commerces liés au transport et à la construction							
C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
R: RÉCRÉATIF		R1 : Récréatif intensif	•				
		R2 : Parcs et espaces verts	•				
R3 : Récréatif extérieur							
I: INDUSTRIE		I1 : Industriel léger					
		I2 : Industriel moyen à lourd					
I3 : Industriel d'extraction							
I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
P: PUBLIC		P1 : Éducation et services sociaux	•				
		P2 : Administration publique	• <sup>(1)</sup>				
P3 : Utilité publique							
A: AGRICOLE		A1 : Agriculture et activité agricole					
		A2 : Commerce et industrie légère agricole					
A3 : Activité agrotouristique							
MARGES		Avant minimale (m)	10				
		Avant maximale (m)					
Latérale minimale (m)	5						
Latérale minimale côté opposé (m)	5						
Arrière minimale (m)	10						
STRUCTURE DE BÂTIMENTS		Isolée	•				
		Jumelée					
Contiguë							
DIMENSIONS DU BÂTIMENT		Nombre d'étages minimal	1				
		Nombre d'étages maximal	2				
RAPPORTS		Bâtiment / terrain maximal (%)	30				
NORMES SPÉCIFIQUES		NOTES					
		(1) Tous les usages, à l'exception des activités liées aux matières résiduelles (enfouissement et transfert).					
						Amendements	
		No. Régl.	Date				
		580-2018	03-01-2019				
		606-2020	15-09-2020				

## ZONE : IN-2

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

		USAGES PERMIS					
USAGES PERMIS	<b>H: HABITATION</b>						
	H1 : Unifamiliale isolée						
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	<b>C : COMMERCE</b>						
	C1 : Associable à la résidence						
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11 : Commerces liés à la restauration						
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>						
	R1 : Récréatif intensif		•				
	R2 : Parcs et espaces verts		•				
	R3 : Récréatif extérieur		•				
	<b>I : INDUSTRIE</b>						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction						
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	<b>P : PUBLIC</b>						
P1 : Éducation et services sociaux		•					
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
<b>A : AGRICOLE</b>							
A1 : Agriculture et activité agricole							
A2 : Commerce et industrie légère agricole							
A3 : Activité agrotouristique							
NORMES SPÉCIFIQUES	<b>MARGES</b>						
	Avant minimale (m)	10					
	Avant maximale (m)						
	Latérale minimale (m)	5					
	Latérale minimale côté opposé (m)	5					
	Arrière minimale (m)	10					
	<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
	<b>RAPPORTS</b>						
	Bâtiment / terrain maximal (%)	30					
<b>NOTES</b>						<b>Amendements</b>	
						No. Régl.	Date
						606-2020	15-09-2020

## ZONE : IN-3

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

USAGES PERMIS								
	<b>H: HABITATION</b>							
	H1 : Unifamiliale isolée							
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)							
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)							
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
	H5 : Maison mobile							
	H6 : Maison de chambres et pensions							
	H7 : Résidence privée d'hébergement							
	<b>C: COMMERCE</b>							
	C1 : Associable à la résidence							
	C2 : Commerce de détail							
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur							
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
	C5 : Professionnel et financier							
	C6 : Personnel	• <sup>(1)</sup>						
	C7 : Artisanal	•						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger							
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
	C10 : Commerce d'hébergement							
	C11 : Commerces liés à la restauration							
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction							
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
	<b>R: RÉCRÉATIF</b>							
	R1 : Récréatif intensif							
	R2 : Parcs et espaces verts							
	R3 : Récréatif extérieur							
	<b>I: INDUSTRIE</b>							
	I1 : Industriel léger							
	I2 : Industriel moyen à lourd							
	I3 : Industriel d'extraction							
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
	<b>P: PUBLIC</b>							
P1 : Éducation et services sociaux	•							
P2 : Administration publique								
P3 : Utilité publique								
<b>A: AGRICOLE</b>								
A1 : Agriculture et activité agricole								
A2 : Commerce et industrie légère agricole								
A3 : Activité agrotouristique								
	<b>MARGES</b>							
	Avant minimale (m)	10						
	Avant maximale (m)							
	Latérale minimale (m)	5						
	Latérale minimale côté opposé (m)	5						
	Arrière minimale (m)	10						
	<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>							
	Isolée	•						
	Jumelée							
	Contiguë							
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>							
	Nombre d'étages minimal	1						
	Nombre d'étages maximal	2						
<b>RAPPORTS</b>								
Bâtiment / terrain maximal (%)	30							
<b>NOTES</b>							<b>Amendements</b>	
(1) Tous les usages, à l'exception des établissements à caractère érotique, pornographique et/ou sexuel							No. Régl.	Date
							606-2020	15-09-2020

## ZONE : LET-1

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

		USAGES PERMIS						
	<b>H: HABITATION</b>							
	H1 : Unifamiliale isolée							
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)							
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)							
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
	H5 : Maison mobile							
	H6 : Maison de chambres et pensions							
	H7 : Résidence privée d'hébergement							
	<b>C : COMMERCE</b>							
	C1 : Associable à la résidence							
	C2 : Commerce de détail							
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur							
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
	C5 : Professionnel et financier							
	C6 : Personnel							
	C7 : Artisanal							
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger							
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
	C10 : Commerce d'hébergement							
	C11: Commerces liés à la restauration							
	C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
	C13: Commerces liés au transport et à la construction							
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>							
	R1 : Récréatif intensif							
	R2: Parcs et espaces verts							
	R3: Récréatif extérieur							
	<b>I : INDUSTRIE</b>							
	I1 : Industriel léger							
	I2 : Industriel moyen à lourd							
	I3 : Industriel d'extraction							
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
	<b>P : PUBLIC</b>							
P1 : Éducation et services sociaux								
P2 : Administration publique		• <sup>(1)</sup>						
P3 : Utilité publique								
<b>A : AGRICOLE</b>								
A1 : Agriculture et activité agricole		•						
A2 : Commerce et industrie légère agricole								
A3 : Activité agrotouristique								
	<b>MARGES</b>							
	Avant minimale (m)							
	Avant maximale (m)							
	Latérale minimale (m)							
	Latérale minimale côté opposé (m)							
	Arrière minimale (m)							
	<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>							
	Isolée		•					
	Jumelée							
	Contiguë							
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>							
	Nombre d'étages minimal							
	Nombre d'étages maximal							
<b>RAPPORTS</b>								
Bâtiment / terrain maximal (%)								
<b>NOTES</b>							<b>Amendement</b>	
(1) Seulement l'usage « aire d'enfouissement de matières résiduelles », sans possibilité d'y prévoir néanmoins une installation de transfert de matières résiduelles.							No. Régl.	Date
							580-2018	03-01-2019
							606-2020	15-09-2020

## ZONE : RE-1

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

USAGES PERMIS								
<b>USAGES PERMIS</b>	<b>H : HABITATION</b>							
	H1 : Unifamiliale isolée	•						
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)							
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)							
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
	H5 : Maison mobile							
	H6 : Maison de chambres et pensions							
	H7 : Résidence privée d'hébergement							
	<b>C : COMMERCE</b>							
	C1 : Associable à la résidence	•						
	C2 : Commerce de détail							
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur							
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
	C5 : Professionnel et financier							
	C6 : Personnel							
	C7 : Artisanal							
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger							
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
	C10 : Commerce d'hébergement							
	C11 : Commerces liés à la restauration							
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction							
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>							
	R1 : Récréatif intensif							
	R2 : Parcs et espaces verts	•						
	R3 : Récréatif extérieur							
	<b>I : INDUSTRIE</b>							
	I1 : Industriel léger							
	I2 : Industriel moyen à lourd							
	I3 : Industriel d'extraction							
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
	<b>P : PUBLIC</b>							
	P1 : Éducation et services sociaux							
	P2 : Administration publique							
	P3 : Utilité publique							
	<b>A : AGRICOLE</b>							
	A1 : Agriculture et activité agricole							
	A2 : Commerce et industrie légère agricole							
	A3 : Activité agrotouristique							
	<b>NORMES SPÉCIFIQUES</b>	<b>MARGES</b>						
		Avant minimale (m) <sup>(1)</sup>	15					
		Avant maximale (m) <sup>(1)</sup>	23					
		Latérale minimale (m)	2					
		Latérale minimale côté opposé (m)	4					
		Arrière minimale (m)	10					
		<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>						
Isolée		•						
Jumelée								
Contiguë								
<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>								
Nombre d'étages minimal		1						
Nombre d'étages maximal		2						
<b>RAPPORTS</b>								
Bâtiment / terrain maximal (%)	20							
<b>NOTES</b>							<b>Amendements</b>	
(1) Les dispositions de l'article 30 du présent règlement s'appliquent.							No. Régl.	Date
							606-2020	15-09-2020

## ZONE : RE-2

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES							
<b>USAGES PERMIS</b>	<b>H : HABITATION</b>						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	<b>C : COMMERCE</b>						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11 : Commerces liés à la restauration						
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>						
	R1 : Récréatif intensif	•					
	R2 : Parcs et espaces verts						
	R3 : Récréatif extérieur						
	<b>I : INDUSTRIE</b>						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction						
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	<b>P : PUBLIC</b>						
P1 : Éducation et services sociaux							
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
<b>A : AGRICOLE</b>							
A1 : Agriculture et activité agricole							
A2 : Commerce et industrie légère agricole							
A3 : Activité agrotouristique							
<b>NORMES SPÉCIFIQUES</b>	<b>MARGES</b>						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)	23					
	Latérale minimale (m)	2					
	Latérale minimale côté opposé (m)	4					
	Arrière minimale (m)	10					
	<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
<b>RAPPORTS</b>							
Bâtiment / terrain maximal (%)	30						
<b>NOTES</b>							<b>Amendements</b>
							No. Régl.    Date
							606-2020    15-09-2020





## ZONE : RE-4

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

USAGES PERMIS		H : HABITATION					
		H1 : Unifamiliale isolée	•				
H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)	• <sup>(1)</sup>						
H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)	• <sup>(1)</sup>						
H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
H5 : Maison mobile							
H6 : Maison de chambres et pensions							
H7 : Résidence privée d'hébergement							
USAGES PERMIS		C : COMMERCE					
		C1 : Associable à la résidence	•				
C2 : Commerce de détail							
C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur							
C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
C5 : Professionnel et financier							
C6 : Personnel							
C7 : Artisanal							
C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger							
C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
C10 : Commerce d'hébergement							
C11 : Commerces liés à la restauration							
C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
C13 : Commerces liés au transport et à la construction							
C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
USAGES PERMIS		R : RÉCRÉATIF					
		R1 : Récréatif intensif					
R2 : Parcs et espaces verts	•						
R3 : Récréatif extérieur							
USAGES PERMIS		I : INDUSTRIE					
		I1 : Industriel léger					
I2 : Industriel moyen à lourd							
I3 : Industriel d'extraction							
I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
USAGES PERMIS		P : PUBLIC					
		P1 : Éducation et services sociaux					
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
USAGES PERMIS		A : AGRICOLE					
		A1 : Agriculture et activité agricole					
A2 : Commerce et industrie légère agricole							
A3 : Activité agrotouristique							
NORMES SPÉCIFIQUES		MARGES					
		Avant minimale (m)	15				
Avant maximale (m)	23						
Latérale minimale (m)	2						
Latérale minimale côté opposé (m)	4						
Arrière minimale (m)	10						
NORMES SPÉCIFIQUES		STRUCTURE DE BÂTIMENTS					
		Isolée	•				
Jumelée							
Contiguë							
NORMES SPÉCIFIQUES		DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
		Nombre d'étages minimal	1				
Nombre d'étages maximal	2						
NORMES SPÉCIFIQUES		RAPPORTS					
		Bâtiment / terrain maximal (%)	20				
NOTES						Amendements	
(1) Exclusivement pour les terrains situés à l'ouest de la rue Ostiguy		No. Régl.			Date		
		606-2020			15-09-2020		

## ZONE : RE-5

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES							
<b>USAGES PERMIS</b>	<b>H: HABITATION</b>						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)	•					
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions	•					
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	<b>C : COMMERCE</b>						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal	•					
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger	•					
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement	•(1)					
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11 : Commerces liés à la restauration						
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2 : Parcs et espaces verts	•					
	R3 : Récréatif extérieur						
	<b>I : INDUSTRIE</b>						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction						
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	<b>P : PUBLIC</b>						
	P1 : Éducation et services sociaux						
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
<b>A : AGRICOLE</b>							
A1 : Agriculture et activité agricole							
A2 : Commerce et industrie légère agricole							
A3 : Activité agrotouristique							
<b>NORMES SPÉCIFIQUES</b>	<b>MARGES</b>						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)	23					
	Latérale minimale (m)	2					
	Latérale minimale côté opposé (m)	4					
	Arrière minimale (m)	10					
	<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
<b>RAPPORTS</b>							
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
<b>NOTES</b>						<b>Amendements</b>	
1- Uniquement si cet usage existait avant l'entrée en vigueur du présent règlement.						No. Régl.	Date
						580-2018	03-01-2019
						606-2020	15-09-2020

## ZONE : RE-6

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES								
USAGES PERMIS	<b>H: HABITATION</b>							
	H1 : Unifamiliale isolée	•						
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)							
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)							
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
	H5 : Maison mobile							
	H6 : Maison de chambres et pensions							
	H7 : Résidence privée d'hébergement							
	<b>C : COMMERCE</b>							
	C1 : Associable à la résidence	•						
	C2 : Commerce de détail							
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur							
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
	C5 : Professionnel et financier							
	C6 : Personnel							
	C7 : Artisanal							
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger							
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
	C10 : Commerce d'hébergement							
	C11 : Commerces liés à la restauration							
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction							
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>							
	R1 : Récréatif intensif	•						
	R2 : Parcs et espaces verts							
	R3 : Récréatif extérieur							
	<b>I : INDUSTRIE</b>							
	I1 : Industriel léger							
	I2 : Industriel moyen à lourd							
	I3 : Industriel d'extraction							
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
	<b>P : PUBLIC</b>							
	P1 : Éducation et services sociaux							
	P2 : Administration publique							
	P3 : Utilité publique							
	<b>A : AGRICOLE</b>							
	A1 : Agriculture et activité agricole							
	A2 : Commerce et industrie légère agricole							
	A3 : Activité agrotouristique							
	NORMES SPÉCIFIQUES	<b>MARGES</b>						
		Avant minimale (m)	15					
		Avant maximale (m)	23					
		Latérale minimale (m)	2					
		Latérale minimale côté opposé (m)	4					
		Arrière minimale (m)	10					
		<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>						
Isolée		•						
Jumelée								
Contiguë								
<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>								
Nombre d'étages minimal		1						
Nombre d'étages maximal		2						
<b>RAPPORTS</b>								
Bâtiment / terrain maximal (%)	20							
NOTES							<b>Amendements</b>	
							No. Régl.    Date	
							606-2020    15-09-2020	

## ZONE : RE-7

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES							
USAGES PERMIS	<b>H: HABITATION</b>						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	<b>C : COMMERCE</b>						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11 : Commerces liés à la restauration						
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2 : Parcs et espaces verts	•					
	R3 : Récréatif extérieur						
	<b>I : INDUSTRIE</b>						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction						
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	<b>P : PUBLIC</b>						
	P1 : Éducation et services sociaux						
	P2 : Administration publique						
	P3 : Utilité publique						
	<b>A : AGRICOLE</b>						
	A1 : Agriculture et activité agricole						
	A2 : Commerce et industrie légère agricole						
	A3 : Activité agrotouristique						
	NORMES SPÉCIFIQUES	<b>MARGES</b>					
		Avant minimale (m) <sup>(1)</sup>	15				
		Avant maximale (m) <sup>(1)</sup>	23				
Latérale minimale (m)		2					
Latérale minimale côté opposé (m)		4					
Arrière minimale (m)		10					
<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>							
Isolée		•					
Jumelée							
Contiguë							
<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>							
Nombre d'étages minimal		1					
Nombre d'étages maximal		2					
<b>RAPPORTS</b>							
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
<b>NOTES</b>							
(1) Les dispositions de l'article 30 du présent règlement s'appliquent.					<b>Amendements</b>		
					No. Règl.	Date	
					606-2020	15-09-2020	

## ZONE : RE-8

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

USAGES PERMIS										
	<b>H: HABITATION</b>									
	H1 : Unifamiliale isolée	•								
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)									
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)									
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)									
	H5 : Maison mobile									
	H6 : Maison de chambres et pensions									
	H7 : Résidence privée d'hébergement									
	<b>C : COMMERCE</b>									
	C1 : Associable à la résidence	•								
	C2 : Commerce de détail									
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur									
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros									
	C5 : Professionnel et financier									
	C6 : Personnel									
	C7 : Artisanal									
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger									
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement									
	C10 : Commerce d'hébergement									
	C11 : Commerces liés à la restauration									
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens									
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction									
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis									
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>									
	R1 : Récréatif intensif									
	R2 : Parcs et espaces verts	•								
	R3 : Récréatif extérieur									
	<b>I : INDUSTRIE</b>									
	I1 : Industriel léger									
	I2 : Industriel moyen à lourd									
	I3 : Industriel d'extraction									
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis									
	<b>P : PUBLIC</b>									
	P1 : Éducation et services sociaux									
	P2 : Administration publique									
	P3 : Utilité publique									
	<b>A : AGRICOLE</b>									
	A1 : Agriculture et activité agricole									
	A2 : Commerce et industrie légère agricole									
	A3 : Activité agrotouristique									
	NORMES SPÉCIFIQUES	<b>MARGES</b>								
		Avant minimale (m)	15							
		Avant maximale (m)	23							
		Latérale minimale (m)	2							
		Latérale minimale côté opposé (m)	4							
Arrière minimale (m)		10								
<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>										
Isolée		•								
Jumelée										
Contiguë										
<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>										
Nombre d'étages minimal		1								
Nombre d'étages maximal	2									
<b>RAPPORTS</b>										
Bâtiment / terrain maximal (%)	20									
NOTES										
								<b>Amendements</b>		
								No. Régl.	Date	
								606-2020	15-09-2020	

## ZONE : RE-9

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES								
USAGES PERMIS	<b>H: HABITATION</b>							
	H1 : Unifamiliale isolée	•						
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)	• <sup>(1-2)</sup>						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)	• <sup>(1-2)</sup>						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
	H5 : Maison mobile							
	H6 : Maison de chambres et pensions							
	H7 : Résidence privée d'hébergement							
	<b>C : COMMERCE</b>							
	C1 : Associable à la résidence	•						
	C2 : Commerce de détail							
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur							
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
	C5 : Professionnel et financier							
	C6 : Personnel							
	C7 : Artisanal							
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger							
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
	C10 : Commerce d'hébergement							
	C11 : Commerces liés à la restauration							
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction							
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>							
	R1 : Récréatif intensif							
	R2 : Parcs et espaces verts	•						
	R3 : Récréatif extérieur							
	<b>I : INDUSTRIE</b>							
	I1 : Industriel léger							
	I2 : Industriel moyen à lourd							
	I3 : Industriel d'extraction							
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
	<b>P : PUBLIC</b>							
	P1 : Éducation et services sociaux							
	P2 : Administration publique							
	P3 : Utilité publique							
	<b>A : AGRICOLE</b>							
	A1 : Agriculture et activité agricole							
	A2 : Commerce et industrie légère agricole							
	A3 : Activité agrotouristique							
	NORMES SPÉCIFIQUES	<b>MARGES</b>						
		Avant minimale (m)	15					
		Avant maximale (m)	23					
Latérale minimale (m)		2						
Latérale minimale côté opposé (m)		4						
Arrière minimale (m)		10						
<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>								
Isolée		•						
Jumelée								
Contiguë								
<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>								
Nombre d'étages minimal		1						
Nombre d'étages maximal		2						
<b>RAPPORTS</b>								
Bâtiment / terrain maximal (%)	20							
<b>NOTES</b>						<b>Amendements</b>		
1- Les paragraphes 3 et 4 du premier alinéa de l'article 85 du règlement de zonage 560-2017 ne sont pas applicables. 2- La zone est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 562-2017.						No. Règl.	Date	
						591-2019	3-12-20219	
						606-2020	15-09-2020	

## ZONE : RE-9.1

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES								
USAGES PERMIS	<b>H: HABITATION</b>							
	H1 : Unifamiliale isolée	•						
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)	• <sup>(1-2)</sup>						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)	• <sup>(1-2)</sup>						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
	H5 : Maison mobile							
	H6 : Maison de chambres et pensions							
	H7 : Résidence privée d'hébergement							
	<b>C : COMMERCE</b>							
	C1 : Associable à la résidence	•						
	C2 : Commerce de détail							
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur							
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
	C5 : Professionnel et financier							
	C6 : Personnel							
	C7 : Artisanal							
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger							
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
	C10 : Commerce d'hébergement							
	C11 : Commerces liés à la restauration							
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction							
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>							
	R1 : Récréatif intensif							
	R2 : Parcs et espaces verts	•						
	R3 : Récréatif extérieur							
	<b>I : INDUSTRIE</b>							
	I1 : Industriel léger							
	I2 : Industriel moyen à lourd							
	I3 : Industriel d'extraction							
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
	<b>P : PUBLIC</b>							
	P1 : Éducation et services sociaux							
	P2 : Administration publique							
	P3 : Utilité publique							
	<b>A : AGRICOLE</b>							
	A1 : Agriculture et activité agricole							
	A2 : Commerce et industrie légère agricole							
	A3 : Activité agrotouristique							
	NORMES SPÉCIFIQUES	<b>MARGES</b>						
		Avant minimale (m)	15					
		Avant maximale (m)	23					
		Latérale minimale (m)	2					
		Latérale minimale côté opposé (m)	4					
		Arrière minimale (m)	10					
		<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>						
Isolée		•						
Jumelée								
Contiguë								
<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>								
Nombre d'étages minimal		1						
Nombre d'étages maximal		2						
<b>RAPPORTS</b>								
Bâtiment / terrain maximal (%)	20							
<b>NOTES</b>						<b>Amendements</b>		
1- Les paragraphes 3 et 4 du premier alinéa de l'article 85 du règlement de zonage 560-2017 ne sont pas applicables. 2- La zone est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 562-2017.						No. Règl.	Date	
						591-2019	3-12-20219	
						606-2020	15-09-2020	
						607-2020	15-09-2020	

## ZONE : RE-10

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES							
<b>USAGES PERMIS</b>	<b>H: HABITATION</b>						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	<b>C : COMMERCE</b>						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11 : Commerces liés à la restauration						
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2 : Parcs et espaces verts	•					
	R3 : Récréatif extérieur						
	<b>I : INDUSTRIE</b>						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction						
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	<b>P : PUBLIC</b>						
	P1 : Éducation et services sociaux						
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
<b>A : AGRICOLE</b>							
A1 : Agriculture et activité agricole	• <sup>(1)</sup>						
A2 : Commerce et industrie légère agricole							
A3 : Activité agrotouristique							
<b>NORMES SPÉCIFIQUES</b>	<b>MARGES</b>						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)	23					
	Latérale minimale (m)	2					
	Latérale minimale côté opposé (m)	4					
	Arrière minimale (m)	10					
	<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
<b>RAPPORTS</b>							
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
<b>NOTES</b>						<b>Amendements</b>	
(1) Seulement les usages « cabane à sucre », « culture du sol » et « horticulture ».						No. Régl.	Date
						606-2020	15-09-2020
						622-2018	13-0-2021



## ZONE : RE-11

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES							
<b>USAGES PERMIS</b>	<b>H : HABITATION</b>						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	<b>C : COMMERCE</b>						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11 : Commerces liés à la restauration						
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2 : Parcs et espaces verts	•					
	R3 : Récréatif extérieur						
	<b>I : INDUSTRIE</b>						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction						
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	<b>P : PUBLIC</b>						
	P1 : Éducation et services sociaux						
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
<b>A : AGRICOLE</b>							
A1 : Agriculture et activité agricole	• <sup>(1)</sup>						
A2 : Commerce et industrie légère agricole							
A3 : Activité agrotouristique							
<b>NORMES SPÉCIFIQUES</b>	<b>MARGES</b>						
	Avant minimale (m)	7,6					
	Avant maximale (m)	15					
	Latérale minimale (m)	2					
	Latérale minimale côté opposé (m)	4					
	Arrière minimale (m)	5					
	<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
<b>RAPPORTS</b>							
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
<b>NOTES</b>						<b>Amendements</b>	
(1) Seulement les usages « cabane à sucre », « culture du sol » et « horticulture ».						No. Régl.	Date
						606-2020	15-09-2020
						622-2018	13-0-2021

## ZONE : RE-12

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES							
<b>USAGES PERMIS</b>	<b>H: HABITATION</b>						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	<b>C : COMMERCE</b>						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11 : Commerces liés à la restauration						
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>						
	R1 : Récréatif intensif	•					
	R2 : Parcs et espaces verts						
	R3 : Récréatif extérieur						
	<b>I : INDUSTRIE</b>						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction						
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	<b>P : PUBLIC</b>						
	P1 : Éducation et services sociaux						
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
<b>A : AGRICOLE</b>							
A1 : Agriculture et activité agricole	•						
A2 : Commerce et industrie légère agricole							
A3 : Activité agrotouristique							
<b>NORMES SPÉCIFIQUES</b>	<b>MARGES</b>						
	Avant minimale (m)	7,6					
	Avant maximale (m)	15					
	Latérale minimale (m)	2					
	Latérale minimale côté opposé (m)	4					
	Arrière minimale (m)	5					
	<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
<b>RAPPORTS</b>							
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
<b>NOTES</b>							<b>Amendements</b>
							No. Régl.      Date
							606-2020      15-09-2020

## ZONE : RE-13

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES							
USAGES PERMIS	<b>H: HABITATION</b>						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	<b>C : COMMERCE</b>						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11 : Commerces liés à la restauration						
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2 : Parcs et espaces verts	•					
	R3 : Récréatif extérieur						
	<b>I : INDUSTRIE</b>						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction						
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	<b>P : PUBLIC</b>						
	P1 : Éducation et services sociaux						
	P2 : Administration publique						
	P3 : Utilité publique						
<b>A : AGRICOLE</b>							
A1 : Agriculture et activité agricole							
A2 : Commerce et industrie légère agricole							
A3 : Activité agrotouristique							
NORMES SPÉCIFIQUES	<b>MARGES</b>						
	Avant minimale (m)	7,6					
	Avant maximale (m)	15					
	Latérale minimale (m)	2					
	Latérale minimale côté opposé (m)	4					
	Arrière minimale (m)	5					
	<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
	<b>RAPPORTS</b>						
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
NOTES							
						<b>Amendements</b>	
						No. Règl.	Date
						606-2020	15-09-2020

## ZONE : RE-14

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES							
USAGES PERMIS	<b>H: HABITATION</b>						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	<b>C : COMMERCE</b>						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11 : Commerces liés à la restauration						
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2 : Parcs et espaces verts	•					
	R3 : Récréatif extérieur						
	<b>I : INDUSTRIE</b>						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction						
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	<b>P : PUBLIC</b>						
P1 : Éducation et services sociaux							
P3 : Utilité publique							
<b>A : AGRICOLE</b>							
A1 : Agriculture et activité agricole	•						
A2 : Commerce et industrie légère agricole							
A3 : Activité agrotouristique							
NORMES SPÉCIFIQUES	<b>MARGES</b>						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)	23					
	Latérale minimale (m)	2					
	Latérale minimale côté opposé (m)	4					
	Arrière minimale (m)	5					
	<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
<b>RAPPORTS</b>							
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
NOTES							<b>Amendements</b>
							No. Régl.    Date
							606-2020    15-09-2020

## ZONE : RE-15

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES							
<b>USAGES PERMIS</b>	<b>H: HABITATION</b>						
	H1 : Unifamiliale isolée	•					
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)	•					
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	<b>C : COMMERCE</b>						
	C1 : Associable à la résidence	•					
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11 : Commerces liés à la restauration						
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2 : Parcs et espaces verts	•					
	R3 : Récréatif extérieur						
	<b>I : INDUSTRIE</b>						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction						
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	<b>P : PUBLIC</b>						
P1 : Éducation et services sociaux							
P2 : Administration publique							
P3 : Utilité publique							
<b>A : AGRICOLE</b>							
A1 : Agriculture et activité agricole							
A2 : Commerce et industrie légère agricole							
A3 : Activité agrotouristique							
<b>NORMES SPÉCIFIQUES</b>	<b>MARGES</b>						
	Avant minimale (m)	15					
	Avant maximale (m)	23					
	Latérale minimale (m)	2					
	Latérale minimale côté opposé (m)	4					
	Arrière minimale (m)	10					
	<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>						
	Isolée	•					
	Jumelée						
	Contiguë						
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>						
	Nombre d'étages minimal	1					
	Nombre d'étages maximal	2					
<b>RAPPORTS</b>							
Bâtiment / terrain maximal (%)	20						
<b>NOTES</b>							<b>Amendements</b>
							No. Régl.    Date
							606-2020    15-09-2020

## ZONE : VLI-1

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES							
USAGES PERMIS	<b>H: HABITATION</b>						
	H1 : Unifamiliale isolée						
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)						
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)						
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)						
	H5 : Maison mobile						
	H6 : Maison de chambres et pensions						
	H7 : Résidence privée d'hébergement						
	<b>C : COMMERCE</b>						
	C1 : Associable à la résidence						
	C2 : Commerce de détail						
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur						
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros						
	C5 : Professionnel et financier						
	C6 : Personnel						
	C7 : Artisanal						
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger						
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement						
	C10 : Commerce d'hébergement						
	C11 : Commerces liés à la restauration						
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens						
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction						
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis						
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>						
	R1 : Récréatif intensif						
	R2: Parcs et espaces verts						
	R3: Récréatif extérieur			●(1)			
	<b>I : INDUSTRIE</b>						
	I1 : Industriel léger						
	I2 : Industriel moyen à lourd						
	I3 : Industriel d'extraction						
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis						
	<b>P : PUBLIC</b>						
	P1 : Éducation et services sociaux						
	P2 : Administration publique						
	P3 : Utilité publique						
	<b>A : AGRICOLE</b>						
	A1 : Agriculture et activité agricole			●			
	A2 : Commerce et industrie légère agricole						
	A3 : Activité agrotouristique						
	NORMES SPÉCIFIQUES	<b>MARGES</b>					
Avant minimale (m)		15					
Avant maximale (m)							
Latérale minimale (m)		5					
Latérale minimale côté opposé (m)		5					
Arrière minimale (m)		10					
<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>							
Isolée			●				
Jumelée							
Contiguë							
<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>							
Nombre d'étages minimal		1					
Nombre d'étages maximal		2					
<b>RAPPORTS</b>							
Bâtiment / terrain maximal (%)		20					
<b>NOTES</b>						<b>Amendements</b>	
(1) Exclusivement l'usage « Terrain de camping »						No. Régl.	Date
						606-2020	15-09-2020

## ZONE : VLR-1

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

		USAGES PERMIS						
USAGES PERMIS	<b>H: HABITATION</b>							
	R1 : Unifamiliale isolée	•						
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)							
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)							
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
	H5 : Maison mobile							
	H6 : Maison de chambres et pensions							
	H7 : Résidence privée d'hébergement							
	<b>C : COMMERCE</b>							
	C1 : Associable à la résidence	•						
	C2 : Commerce de détail							
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur							
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
	C5 : Professionnel et financier							
	C6 : Personnel							
	C7 : Artisanal							
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger							
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
	C10 : Commerce d'hébergement							
	C11 : Commerces liés à la restauration							
	C12 : Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
	C13 : Commerces liés au transport et à la construction							
	C14 : Commerces liés aux produits du cannabis							
	<b>R : RÉCRÉATIF</b>							
	R1 : Récréatif intensif							
	R2 : Parcs et espaces verts							
	R3 : Récréatif extérieur							
	<b>I : INDUSTRIE</b>							
	I1 : Industriel léger							
	I2 : Industriel moyen à lourd							
	I3 : Industriel d'extraction							
	I4 : Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
	<b>P : PUBLIC</b>							
	P1 : Éducation et services sociaux							
	P2 : Administration publique							
	P3 : Utilité publique							
	<b>A : AGRICOLE</b>							
	A1 : Agriculture et activité agricole	•						
	A2 : Commerce et industrie légère agricole							
	A3 : Activité agrotouristique							
	NORMES SPÉCIFIQUES	<b>MARGES</b>						
		Avant minimale (m)	7,5					
Avant maximale (m)								
Latérale minimale (m)		2						
Latérale minimale côté opposé (m)		4						
Arrière minimale (m)		10						
<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>								
Isolée		•						
Jumelée								
Contiguë								
<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>								
Nombre d'étages minimal		1						
Nombre d'étages maximal		2						
<b>RAPPORTS</b>								
Bâtiment / terrain maximal (%)	20							
<b>NOTES</b>						<b>Amendements</b>		
						No. Régl.	Date	
						606-2020	15-09-2020	

## ZONE : VLR-2

## GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

		USAGES PERMIS						
USAGES PERMIS	<b>H: HABITATION</b>							
	H1 : Unifamiliale isolée	•						
	H2 : Bifamiliale isolée (2 logements)							
	H3 : Trifamiliale isolée (3 logements)							
	H4 : Multifamiliale isolée (4 à 12 logements)							
	H5 : Maison mobile	•						
	H6 : Maison de chambres et pensions							
	H7 : Résidence privée d'hébergement							
	<b>C: COMMERCE</b>							
	C1 : Associable à la résidence	•						
	C2 : Commerce de détail							
	C3 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur							
	C4 : Commerce lié à l'entreposage d'un bien extérieur ou de vente en gros							
	C5 : Professionnel et financier							
	C6 : Personnel							
	C7 : Artisanal							
	C8 : Commerce de services liés à l'automobile léger							
	C9 : Commerce d'entretien et de reconditionnement							
	C10 : Commerce d'hébergement							
	C11: Commerces liés à la restauration							
	C12: Commerces liés à l'élevage et au dressage des chiens							
	C13: Commerces liés au transport et à la construction							
	C14: Commerces liés aux produits du cannabis							
	<b>R: RÉCRÉATIF</b>							
	R1 : Récréatif intensif							
	R2: Parcs et espaces verts							
	R3: Récréatif extérieur							
	<b>I: INDUSTRIE</b>							
	I1: Industriel léger							
	I2: Industriel moyen à lourd							
	I3: Industriel d'extraction							
	I4: Industriel relatif à la production et la transformation de cannabis							
	<b>P: PUBLIC</b>							
	P1 : Éducation et services sociaux							
	P2 : Administration publique							
	P3 : Utilité publique							
	<b>A: AGRICOLE</b>							
	A1 : Agriculture et activité agricole	•						
	A2 : Commerce et industrie légère agricole							
	A3 : Activité agrotouristique							
	NORMES SPÉCIFIQUES	<b>MARGES</b>						
		Avant minimale (m)	10					
Avant maximale (m)								
Latérale minimale (m)		2						
Latérale minimale côté opposé (m)		4						
Arrière minimale (m)		10						
<b>STRUCTURE DE BÂTIMENTS</b>								
Isolée		•						
Jumelée								
Contiguë								
<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT</b>								
Nombre d'étages minimal		1						
Nombre d'étages maximal		2						
<b>RAPPORTS</b>								
Bâtiment / terrain maximal (%)		20						
<b>NOTES</b>						<b>Amendements</b>		
Les dispositions de l'article 30 du présent règlement s'appliquent.						No. Régl.	Date	
						606-2020	15-09-2020	